

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-696/SG/FP fixant les conditions de l'expédition des affaires courantes au sein du Ministère de l'Information et du Tourisme

n° 71-696/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
4 mai 1971

Numéro JO  
n° 10 du 25/05/1971

Date du numéro  
25 mai 1971

### TEXTE INTÉGRAL

M. Michel Thévenin, journaliste contractuel (catégorie B, 5° échelon), est chargé de l'expédition des affaires courantes du Service de l'Information et de l'intérim des fonctions du Directeur du « Réveil de Djibouti » pendant l'absence de M. Herry, titulaire d'un congé administratif.